

Mesdames, Messieurs, habitant(e)s de BONNES,

Je ne voulais pas intervenir dans cette campagne électorale afin de ne pas influencer vos votes, mais après la réunion publique **du vendredi 21 février dernier**, il me paraît opportun de vous apporter quelques précisions.

Cette campagne ne se déroule pas avec le respect des règles en vigueur imposées aux candidats et candidates, en particulier en utilisant le bilan, la réalisation ou la non réalisation de projets dans ce mandat.

De plus, certaines annonces sont erronées ou manquent de précisions :

- **Budget communal : clôturé au 31/12/2019** : il est de **1 242 925 €** (dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées) au lieu de 1 500 000 € annoncé. Ayant fait les efforts qui s'imposaient, l'exercice 2019 se clôture avec un excédent de fonctionnement à reporter pour 2020 de **356 035 €** et d'investissement de **29 297 €**
- **Diagnostic de la salle des fêtes** : le coût de ce diagnostic est de **28 060 €** et non pas de **80 000 €**, comme annoncé. L'étude d'un tel bâtiment était nécessaire avant d'engager des travaux de mises aux normes Accessibilité Handicapé et Environnementale.
- **Achat du café des sports** : il a été évoqué une seule fois, sans chiffres, au Conseil Municipal, sans réaction positive sur ce sujet. Mais, la prochaine équipe aura la possibilité d'acquérir ce bien puisque la vente est soumise à un droit de préemption.
- **Déchetterie** : Elle n'est pas fermée pour le moment mais si Grand Poitiers considère qu'elle est trop coûteuse, en mise aux normes et en personnels, elle fermera et les élus de Bonnes ne seront pas entendus, même en ne faisant pas la politique de la chaise vide.
- **Endettement** : je n'explique pas le taux d'endettement de 21 % annoncé. Ce qui est sûr, c'est qu'il nous faudrait un peu plus de huit années pour rembourser la totalité de nos emprunts, sans bien entendu en faire d'autres. Mais ces emprunts sont remboursés en partie par les loyers des locaux dont nous sommes propriétaires.
- **Adjoints** : Ce n'est pas le nombre qui compte, mais le temps dont dispose chacun et le montant total des indemnités allouées. Actuellement, le maire a une indemnité nette de **1 211.16 €** alors qu'il pouvait prétendre à 1 680.37€ maximum et 2 000 € depuis le 1 janvier 2020. Deux adjoints ont une indemnité nette chacun de **555, 11 €** et les trois autres de **437.36 €**

**Voilà les informations que je voulais rectifier, afférent à mon dernier mandat, afin que la campagne soit équitable.**

Le Maire,

Michel SAUMONNEAU